

LISTE DES ENGINES SPECIAUX ADMIS SUR LES REMONTEES MECANIQUES DE L'ESPACE VILLARD CORRENCON

Nom du matériel	Photo	Prescriptions particulières	TC Côte 2000	TC Pré des Preys	TSF Glovettes	TSF Refuge	TSD Gd Canyon	TSD Crêtes	TSF Gd Buisson	TSF Belvédère	TMX	Téléskis, Tapis
PRASCHBERGER (Spokes'n Motion) Uniski AVMH_778_07_A		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
SCARVER (Tessier) Uniski / Biski AVMH_779_08_B		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
YETI 1 & 2 (Handisport Antibe Méditerranée) Uniski AVMH_754_00_B		Il est admis, un seul engin par cabine.	Admis									
YETI M.C.P (Artant) Uniski AVMH_773_01_B		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
CONCEPTE SKI 1 (Moyeu Concept) Uniski AVMH_733_99_B		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
UNISKI AMS (CDR) Uniski AVMH_748_99_B		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
PRASCHBERGER BULET (Spokes'n Motion) Uniski AVMH_789_11_A		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
UNISK DUALSKI (Tessier) Uniski / Biski AVMH_735_99_D		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. Peuvent être équipés d'une barre d'assistance, d'une barre de pilotage.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
GMS (CDRD) Biski AVMH_749_99_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. - L'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier. La préparation de l'engin à la phase d'embarquement sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement. -Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	

LISTE DES ENGINES SPECIAUX ADMIS SUR LES REMONTEES MECANQUES DE L'ESPACE VILLARD CORRENCON

Nom du matériel	Photo	Prescriptions particulières	TC Côte 2000	TC Pré des Preys	TSF Glovettes	TSF Refuge	TSD Gd Canyon	TSD Crêtes	TSF Gd Buisson	TSF Belvédère	TMX	Téléskis, Tapis
GMS (GMS SYSTEM) Biski AVMH_788_11_A		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin. Il n'a pas obligation d'être relié au GMS par une sangle et une ceinture de sécurité.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
FMS (Ferriol Matrat) Biski AVMH_783_08_A		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
X BE FREE (GMS SYSTEM) Biski AVMH_787_11_A		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
BI-UNIQUE (Spokes'n Motion) Biski AVMH_776_03_B		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
KARTSKI (TESSIER) Skikart AVMH_777_06_B		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. - Le pilote-accompagnateur doit embarquer sur le télésiège avec l'engin. - Autorisé uniquement sur pistes faciles.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis		Admis	
TANDEM-SKI (TESSIER) Tendem-ski AVMH_736_99_D		- Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule. - L'accès à l'aire d'embarquement se fera par un cheminement particulier. La préparation de l'engin à la phase d'embarquement sera réalisée en dehors de l'aire d'embarquement. - Le pilote-accompagnateur (qui n'est pas considéré comme un piéton), doit embarquer sur le télésiège avec l'engin et être titulaire d'une attestation de la FFH.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
VFC UNISKI DUALSKI (Tessier) Uniski / Biski AVMH_775_02_B		Sur télésièges fixes, la vitesse d'embarquement et de débarquement, ne doit pas dépasser 1m/s. Il est admis, un seul engin par véhicule.	Admis		Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	
SNOWSCOOT ERETIC AVEL_838_17_A		- Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - A partir de 14 ans, avec le forfait adulte. - Sur TSD, TMX, SNOWSCOOT placé obligatoirement sur les extrémités du siège (maxi 2 sur le même siège). - Sur Tapis et TC, usager transporté comme piéton, tenant son SNOWSCOOT à la main.	Admis	Admis			Admis	Admis			Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TAPIS MURGERS

LISTE DES ENGINES SPECIAUX ADMIS SUR LES REMONTEES MECANIQUES DE L'ESPACE VILLARD CORRENCON

Nom du matériel	Photo	Prescriptions particulières	TC Côte 2000	TC Pré des Preys	TSF Glovettes	TSF Refuge	TSD Gd Canyon	TSD Crêtes	TSF Gd Buisson	TSF Belvédère	TMX	Téléskis, Tapis
SNOWSCOOT (Insane Toys) AVEL_624_91_I		- Sur Télésièges et téléskis, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,25 m. - Sur TSF, SNOWSCOOT placé obligatoirement sur les extrémités du siège (maxi 2 sur le même siège).	Admis	Admis	Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TK REFUGE 3, TK JAUX, TKS FALAISES, TELECORDE, TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS
BLACKMOUNTAIN (Black mountain) AVEL_792_07_B		- Sur Télésièges et téléskis, le LEASH est obligatoire. - A partir de 14 ans, avec le forfait adulte. - Sur TSF, BLACKMOUNTAIN placé obligatoirement sur les extrémités du siège (maxi 2 sur le même siège).	Admis	Admis	Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TK REFUGE 3, TK JAUX, TKS FALAISES, TELECORDE, TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS
BIKEBOARD SNOW (SIGNOMAN) AVEL_790_06_B		- Sur Télésièges et téléskis, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,25 m. - Sur TSF, BIKEBOARD placé obligatoirement sur les extrémités du siège (maxi 2 sur le même siège).	Admis	Admis	Admis		Admis	Admis	Admis	Admis	Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TK REFUGE 3, TK JAUX, TKS FALAISES, TELECORDE, TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS
YOONER (TSL OUTDOOR) AVEL_800_08_E		- Usager transporté comme piéton, tenant son YOONER à la main. - Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - L'utilisateur doit avoir une taille minimum de 1,25 m.	Admis	Admis			Admis	Admis			Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TAPIS MURGERS
SNOOC C. COLMET AVEL_833_15_A		- Usager transporté comme piéton, tenant son SNOOC à la main. - Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - A partir de 9 ans, avec le forfait junior à minima.	Admis	Admis			Admis	Admis			Admis	ADMIS UNIQUEMENT SUR : TAPIS MURGERS
WINTER X BIKE FRX-BIKE AVEL_794_07_A		- Sur Télésièges, le LEASH est obligatoire. - A partir de 13 ans, avec le forfait adulte.	Admis				Admis	Admis			Admis	
BABYSNOW (E.ARNOL) AVEL_806_09_B		- Sur les téléskis, le LEASH est obligatoire entre l'adulte et le BABYSNOW. - Utilisation avec 1 skieur adulte (donc 2 usagers sur le même agrès). Laisser deux agrès vide derrière le BABYSNOW.										ADMIS UNIQUEMENT SUR : TKS RAMBINS, TAPIS MURGERS

Objet de la révision	Date de la mise à jour	Signature du responsable d'exploitation
Extension zone YOONER, validation du SNOOC, du SNOWSCOOT ERETIC et du WINTER X BIKE	03 / 12 / 2017	
Création	19 / 09 / 2013	